[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir fait parvenir à mon bureau ces pièces à conviction, qui ont été remises aux fonctionnaires de mon ministère pour enquête. Je peux l'assurer, lui et les autres honorables députés, que je le tiendrai au courant des événements relatifs à cette affaire.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA CONSOMMATION—LES ALLÉGATIONS DE FAUSSE PUBLICITÉ POUR LES PIÈCES D'ARGENT OLYMPIQUES— DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. l'Orateur: L'honorable ministre de la Consommation et des Corporations pose la question de privilège.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vous remercie. Hier, lorsque le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a posé la question de privilège, vous avez indiqué à la Chambre que vous me donneriez l'occasion de faire connaître mon point de vue avant de trancher la question.

Je voudrais simplement mentionner que lors de sa question posée lundi dernier, l'honorable député faisait état de pratiques frauduleuses qui prévalent dans le financement des pièces olympiques. On retrouve d'ailleurs le texte de cette accusation en fait assez vigoureuse à la page 10,002 des Débats. En réponse à sa question, je lui ai indiqué, et on peut trouver ma réponse à la page 10,000, ce qui suit:

Par ailleurs, si l'honorable député a des éléments de preuve ou des informations pertinentes à soumettre, je me ferai un plaisir de les transmettre au directeur des enquêtes.

Or, deux jours après ces remarques, j'ai vérifié avant d'entrer à la Chambre, à 2 heures. L'honorable député ne m'a pas lui-même fait parvenir ces éléments de preuve, pas plus qu'il les aurait fait parvenir à des fonctionnaires de mon ministère. Ceci m'amène à conclure que véritablement l'honorable député semble plus intéressé à ses questions qu'aux réponses qu'on peut donner, et le sens des questions de l'honorable député m'a toujours rendu perplexe: ou il y a de la malice, ou il y a de l'insignifiance. L'honorable député affirmait hier qu'il n'y a pas de malice. Je veux donc bien le croire, et je pense alors qu'il s'agit plutôt de la deuxième possibilité.

• (1500)

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme on l'a signalé hier, la décision de la présidence sur la divergence d'opinion entre les deux députés se trouve énormément facilitée par le fait qu'en soulevant la question de privilège, le député de High

Travaux de la Chambre

Park-Humber Valley (M. Jelinek) a renoncé à présenter une motion demandant à la présidence de prendre une mesure quelconque. De toute façon, la décision aurait probablement été la même, à savoir qu'il s'agit d'une divergence d'opinion, d'une affaire à régler entre les deux députés et qu'on ne peut soulever la question de privilège à ce sujet.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT JUSQU'AU CONGÉ DE NOËL

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre pour demain. Je ne pose pas la question ordinaire du jeudi; je sais que nous sommes mercredi.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'après des sources extérieures à la Chambre, le gouvernement fera peutêtre une déclaration importante demain. Pouvons-nous savoir s'il le fera à l'appel des déclarations à 2 heures ou bien à 8 heures et si, de toute façon, la Chambre doit prendre des dispositions spéciales à cet égard?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, bien que nous soyons mercredi, il serait peut-être utile que, non seulement je réponde à la question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais que j'indique aussi le programme du gouvernement pour la période qui précède le congé de Noël. Le gouvernement voudrait terminer l'étude du bill C-69, actuellement à l'étape du rapport, puis des bills C-77 et C-52. J'inscrirai aussi une motion d'ajournement recommandant que la session reprenne le 26 janvier.

A la reprise de la session, le gouvernement nous invitera à étudier le reste de son programme législatif dont le bill C-58. Je mentionne ce bill car je tiens à signaler qu'il constitue toujours l'une des priorités du gouvernement.

Des voix: Quelle honte!

M. Sharp: Nous étudierons également, entre autres, les bills C-41, C-20, C-68, C-71 et C-61, et si le ministre de la Justice désire que l'on entreprenne l'étude du bill C-72, on pourrait peut-être l'inclure dans notre programme. Je ne sais pas exactement si le bill a été présenté en première lecture pour de nouveau l'être plus tard après avoir entendu les divers commentaires, mais je demanderai au ministre de la Justice s'il veut poursuivre l'étude du bill C-72 au cours de la présente session.

Monsieur l'Orateur, pour en venir à la question même du député de Winnipeg-Nord-Centre, à l'appel des motions, demain, je compte demander à la Chambre de revenir aux déclarations et au dépôt de documents à 8 heures, afin de permettre au président du Conseil du Trésor de faire une déclaration sur les mesures d'économie au sein du gouvernement, et au ministre des Finances de déposer le règlement régissant l'application de la loi anti-inflation.

M. Stanfield: Pourquoi demain soir?